

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 26 juin 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 20 juin 2024 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 31**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Christine SALMON, Héléne PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Dominique MARIE a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Stéphanie LEBERRURIER a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

**Étaient absents excusés :** Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Alain QUEHE, François REPEL.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Lydie OLIVE, Yvonne LE GAC, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## DELIBERATION 20240626-3 : AG\_ABROGATION / MISE A JOUR DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE PISCINE INTERCANTONALE VILLERS-BOCAGE

### 1. Contexte

Lors de la séance du 13 février 2024, le conseil communautaire, après en avoir délibéré avec une abstention a décidé d'approuver la prise de compétence « Piscine Intercantonale de Villers-Bocage » par Pré-Bocage Intercom dans le cadre du mécanisme de la représentation substitution des communes de Caumont-sur-Aure, Les Monts d'Aunay, et Villers Bocage au sein de l'instance syndicale Piscine intercantonale de Villers-Bocage.

Il s'avère que la compétence au sens strict du terme « équipements sportifs » est, d'ores et déjà, inscrite dans nos statuts au sein du bloc de compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

Ainsi, et afin de respecter le cadre de nos statuts, il est nécessaire de délibérer sur la mise à jour de l'intérêt communautaire.

### 2. Rappel des principaux éléments constitutifs de l'intégration de la piscine intercantonale de Villers Bocage au sein du bloc de compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, ... »

Dans le cadre des débats communautaires, les communes de Caumont-sur-Aure, Les Monts d'Aunay et Villers-Bocage ont sollicité Pré-Bocage Intercom afin que notre intercommunalité étudie la possibilité d'exercer la compétence piscine en lieu et place de ces communes.

Cet équipement est essentiel à notre territoire et nécessite une véritable réflexion. Ce dernier a été porté par un engagement sans faille des acteurs historiques depuis sa création.

C'est pourquoi vous avez été sollicités le 28 septembre 2022 lors d'un conseil Communautaire afin qu'une étude prospective de l'équipement puisse être conduite. Celle-ci a été réalisée et nous a permis de disposer d'une vision claire sur nos engagements de demain.

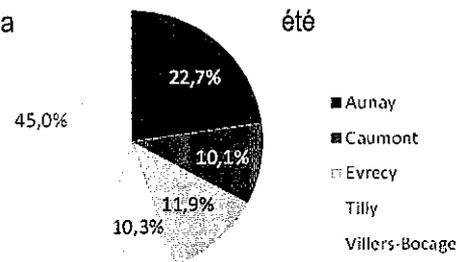
Les résultats de l'étude ont été présentés en conférence des Maires le 8 novembre 2023.

Pour mémoire, par arrêté du Préfet du Département du Calvados du 20 Avril 1972, les Communes d'Aunay-sur-Odon, Caumont-L'Eventé, Evrecy, Tilly-sur-Seulles et Villers-Bocage ont été autorisées à créer un Syndicat ayant pour objet la construction et la gestion d'une piscine intercantonale à Villers Bocage.

Ainsi, le Syndicat a construit l'équipement et le gère depuis.

Une clef de répartition des participations communales à l'équipement a été définie et est la suivante :

Ainsi, nos trois communes (Caumont-sur-Aure [10,10%], Les Monts d'Aunay [22,71%] et Villers-Bocage [45,00%]), adhérentes au syndicat, participent à hauteur de 77,81%.



Depuis 2017, les participations communales ont augmenté de manière significative passant de près de 290 000 € à près de 380 000 €, soit une augmentation de 90 000 €. Les années 2020/2021 – Années COVID - ont été des années exceptionnelles en matière de participations communales dans la mesure où le Syndicat a appelé plus de 414 400 € en 2021.

En milliers d'€ (K€)	Moyenne des participations communales sur 7 ans
<b>Participations des communes du SIVU</b>	<b>352,9</b>
<i>Participation Aunay</i>	<i>80,1</i>
<i>Participation Caumont</i>	<i>35,7</i>
<i>Participation Villers-Bocage</i>	<i>158,8</i>
<i>Participation Territoire PBI</i>	<i>274,6</i>
<i>Participation Evrecy</i>	<i>41,9</i>
<i>Participation Tilly</i>	<i>36,4</i>

### Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom en date du 1<sup>er</sup> février 2017 par laquelle le Conseil décide de se doter de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom par arrêté préfectoral en date du 19 juin 2020.

CONSIDERANT que le projet de territoire de la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom vise à offrir sur notre territoire un niveau de service à notre population de qualité dans lequel était clairement affiché la volonté des élus à réfléchir à l'exercice de la compétence Piscine intercantonale située à Villers Bocage.

CONSIDERANT que les statuts actuels de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom nécessitent une mise à jour de l'intérêt communautaire afin de lui permettre d'intervenir sur ce nouveau champ de compétence.

CONSIDERANT que cette extension de l'intérêt communautaire suppose une délibération du conseil communautaire.

CONSIDERANT que la CLECT sollicitée en mars 2024, à évaluer la participation financière au fonctionnement et aux besoins de réinvestissement du futur équipement.

CONSIDERANT que cette mise à jour de l'intérêt communautaire au sein de la compétence citée préalablement intégrera le mécanisme de la représentation substitution permettant à des communes de transférer à des EPCI à fiscalité propre des compétences dont elles s'étaient déjà dessaisies au profit de syndicats de communes ou de syndicats mixtes, et ce, sans avoir au préalable à retirer ces compétences aux syndicats concernés.

CONSIDERANT que le Syndicat Piscine Intercantonale de Villers-Bocage intègre deux territoires voisins représentés par les communes d'Evrecy et de Tilly-sur-Seulles.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'ABROGER** la délibération n°20240213-4 du 13 février 2024 relative à la compétence piscine afin d'interrompre le process engagé
- **D'APPROUVER** que l'équipement sportif « Piscine Intercantonale de Villers-Bocage » est d'intérêt communautaire et s'inscrira au sein de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

En 2022, le Syndicat Piscine Intercantonale de Villers-Bocage a appelé près de 374 000 € de participations communales dont près de 291 000 € pour les trois communes de notre territoire.

En milliers d'€ (K€)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Budget 2023
<b>Participations des communes du SIVU</b>	290,0	290,0	310,0	313,8	387,8	414,4	374,0	380,0
<i>Participation Aunay</i>	65,9	65,9	70,4	71,3	88,1	94,1	84,9	86,3
<i>Participation Caumont</i>	29,3	29,3	31,3	31,7	39,3	41,9	37,8	38,4
<i>Participation Villers-Bocage</i>	130,5	130,5	139,5	141,2	174,5	186,5	168,3	171,0
<i>Participation Territoire PBI</i>	225,6	225,6	241,2	244,2	301,9	322,5	291,0	295,7
<i>Participation Evrecy</i>	34,5	34,5	36,8	37,3	46,1	49,2	44,4	45,1
<i>Participation Tilly</i>	29,9	29,9	32,0	32,4	40,0	42,7	38,6	39,2

L'étude conduite préconise des réinvestissements nécessaires pour les années à venir visant :

- à des besoins de rénovation (façades, plages des bassins sportifs, faux plafonds, réseaux de gaines de ventilation, ...),
- à des besoins de modernisation des équipements (centrale de traitement d'air, armoires électriques, gestion contrôlée des fluides, ...)
- à des besoins de réaménagement des espaces pour un accueil optimisé des publics
- à des besoins limités de compléments d'équipements ludiques extérieurs

L'ensemble des réinvestissements nécessaires conduit à une enveloppe financière estimée à près de 1 935 000 € H.T. Les subventions attendues sont à hauteur de 40% du montant des travaux, soit 773 000 € HT.

Par ailleurs, il est considéré que les années à venir sont propices à entrevoir un réinvestissement sur l'équipement en considérant que :

- Les derniers investissements majeurs ont eu lieu il y a plus de 20 ans,
- La fin des annuités d'emprunts (dernière échéance en 2025) va permettre au syndicat de disposer de nouvelles marges financières à court terme,
- Le contrat de maintenance de l'équipement est revu, les fournitures d'électricité, de gaz et d'eau ont été renégociées et que les investissements vont impacter à la baisse les consommations de fluides,
- Depuis la sortie des périodes de restrictions sanitaires, l'équipement a retrouvé sa fréquentation historique.

### **Éléments financiers**

L'analyse financière prospective reprise en interne entrevoit des appels prévisionnels à participation des communes du syndicat avoisinant les 420 000 € pour les années à venir après travaux, soit pour les trois communes de PBI (77,80% des participations / participation statutaire) un montant estimé de 326 800 €.

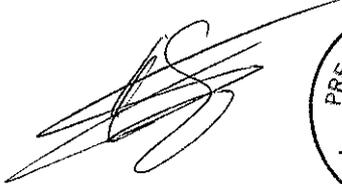
D'ores et déjà et au regard des analyses développées et notamment de l'impact COVID sur les participations communales, un scénario visant à prendre la moyenne des contributions communales sur les 7 dernières années a été proposé en Conférence des Maires en novembre 2023.

- **D'ACTER** que Pré-Bocage Intercom s'inscrira au sein de l'instance syndicale « Piscine Intercantonale de Villers-Bocage » dans le cadre du mécanisme de la représentation substitution des communes de Caumont-sur-Aure, Les Monts d'Aunay, et Villers Bocage.
- **D'ACTER** qu'à partir du 1er juillet 2024 les représentants de Pré-Bocage Intercom siègeront au Conseil Syndical « Piscine Intercantonale de Villers-Bocage »
- **DE CONSACRER** au Syndicat « Piscine Intercantonale de Villers-Bocage » les ressources financières suffisantes, suivant la répartition statutaire actuelle. Le Syndicat appellera la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom à hauteur de 77,81% des participations communales escomptées
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Pré-Bocage Intercom à signer tout document lié à la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER

Le Président,  
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20240626-20240626-3\_DEL-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024